



## Déclaration au CDEN du 19 juin 2025

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, Monsieur le Président du Conseil Départemental, mesdames et messieurs les membres de CDEN,

Nous commencerons cette instance en témoignant notre plein soutien à la famille et aux collègues de notre collègue AED qui a perdu la vie d'une manière terrible mardi 10 juin 2025 dans l'exercice de son métier, au collège Françoise Dolto de Nogent en Haute-Marne. L'UNSA a d'ailleurs participé à un rassemblement intersyndical silencieux le vendredi 13 juin en fin de journée.

Face aux réactions du « tout sécuritaire » pour résoudre les problèmes, nous pensons au SE-Unsa que si la sécurité des établissements est importante, elle ne soigne en rien des jeunes qui ne vont pas bien et qui l'expriment de plus en plus par des gestes violents.

À la politique des portiques et fouilles de sacs qui ne sauront jamais prévenir tout risque, nous opposons une exigence claire : le recrutement de professionnels en nombre et formés pour prévenir les dérapages et les drames.

Aucun dispositif ne saura se substituer aux compétences des personnels d'éducation, à l'expertise des CPE et des AED dans l'accompagnement des élèves et des familles, et dans la qualité du dialogue et de la relation de confiance qu'ils construisent au quotidien. Alors comment est-il envisageable de doter notre académie d'AED en nombre inférieur à la rentrée, avec 4 postes en moins envisagés dont 2 pour l'Yonne. Il faut au contraire augmenter ce nombre d'AED, les établissements du second degré ne peuvent fonctionner sans eux. Bien souvent d'ailleurs les chefs d'établissements en réclament un plus grand nombre. L'Unsa s'oppose à cette baisse d'AED pour notre département et demande au contraire qu'il y en ait davantage.

Aucun dispositif ne saura se substituer à l'expertise des PsyEN, des assistants sociaux, des infirmiers et des médecins scolaires dont le rôle est essentiel en matière de prévention, de diagnostic et d'accompagnement.

Cette instance est la dernière de cette année scolaire. Une fois de plus, de nombreux points de crispation de la profession ont marqué cette année, tant par les annonces ministérielles que par celles du Rectorat ou encore celles liées à notre département. En effet, le dialogue social a été bien compliqué, notamment lors des opérations de carte scolaire. A ce sujet, Monsieur le DASEN, envisagez-vous des ouvertures dès aujourd'hui, comme cela se passe dans d'autres départements de notre académie, afin de pas attendre le mois de septembre et permettre une rentrée plus sereine ?

En effet, nous souhaitons attirer particulièrement votre attention sur l'école St Exupéry de Joigny, qui voit ses prévisions d'effectifs particulièrement chargés, avec 85 CP de prévus, des effectifs réduits monteraient à 16, ce qui est beaucoup trop. Par ailleurs, le SE UNSA a demandé une nouvelle fois au

ministère de revoir au plus vite la carte des réseaux prioritaires. Celle-ci est obsolète et ne correspond plus du tout à la réalité du terrain.

Aussi, le SE UNSA a fait remonter des demandes locales et nationales d'écoles souhaitant faire partie du réseau d'aide prioritaire, comme l'école Rive droite d'Auxerre qui en a fait la demande. Nous espérons donc que ce réseau d'écoles prioritaires sera enfin revu l'an prochain.

Concernant le 2<sup>nd</sup> degré, Monsieur le Dasein, pouvez-vous nous faire un point sur les ajustements de juin (concernant les moyens alloués aux établissements avant la trêve estivale ?). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Par ailleurs, Le SE UNSA a apporté son soutien à la collègue suspendue au lycée de Sens et accueille favorablement son retour en classe.

Concernant le 2<sup>nd</sup> degré, toujours pour notre académie et notre département, le SE UNSA dénonce l'expérimentation mise en place afin de recruter des professeurs, sur simple attestation pour enseigner le français. Plutôt que de proposer cette expérimentation, nous le redisons, c'est au niveau de l'attractivité qu'un travail doit être mené. Nous sommes totalement opposés à ce recrutement et l'avons dit à la rectrice lors de notre entretien avec celle-ci il y a quelques jours.

Enfin, dans l'ordre du jour de cette instance apparaît la santé mentale. Justement, nous terminerons cette déclaration en parlant des assises de la santé.

Si le SE-Unsa ne peut que saluer la reconnaissance et l'importance de la place, de la fonction et du rôle des PsyEN au cours de ses Assises de la santé scolaire, il ne saurait se contenter d'annonces.

Pour une mise en œuvre en adéquation et à la hauteur des enjeux, le SE-Unsa réaffirme et réaffirmera avec force et constance la nécessité de moyens humains et de respect des besoins des élèves, des missions de chacun, et de l'incontournable travail en équipe. Ceci doit se faire dans la continuité et en proximité en respectant le devoir de protection des risques psycho-sociaux par notre employeur. e par une présence respectueuse et active dans les instances dédiées qui apporte des réponses réactives aux collègues en souffrance.

C'est dans ce cadre que le Se-Unsa, en coordination avec ses collègues des autres organisations syndicales représentatives vous demande dès que possible une audience au sujet : d'un dialogue social dégradé, d'un calendrier d'instances insuffisamment anticipé et du rôle de la F3SCT et de ses GT. Les situations d'urgence ne sont pas résolues dans l'urgence et le rôle des organisations syndicales en instance est vidé de sa substance. Le Se-Unsa exige moins de mots et davantage d'actes concrets, des protocoles d'urgence clairs et non pas des collègues soumis à encore plus de réunions, de visios, d'injonctions de travail sur leur temps personnel, sans compensation horaire alors qu'ils sont déjà en souffrance avec des situations ingérables tant pour eux que pour leurs élèves.

Renforcer les effectifs de PsyEN et augmenter les postes offerts au concours impliquent une réelle politique d'amélioration de leurs conditions de travail ainsi que l'élaboration et la mise en place d'actions claires et concrètes concernant l'attractivité du métier.

Ce n'est pas seulement le nombre de postes qu'il faut augmenter mais aussi la rémunération des PsyEN. Il s'agit également d'améliorer leurs conditions de travail (secteur d'intervention, frais de déplacement, respect de leur spécificité et expertise, de leur code de déontologie, respect de toutes leurs missions, formation, remplacements...) et de leur permettre un meilleur déroulé de carrière

(accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle) et des perspectives de mobilités professionnelles (passage de PsyEN EDA à EDO, postes à profil de PsyEN CT).

La volonté annoncée d'une refondation ambitieuse du système de santé scolaire et de renforcer les effectifs - notamment ceux des PsyEN - ne pourra faire l'impasse sur ces actions incontournables et très attendues par la profession. Sans cela, il est fort à craindre que les annonces de la ministre restent des mots et n'accentuent une dégradation déjà en cours de la santé des enfants et des adolescents, avec pour corolaire des actualités tragiques.

Les enfants et les adolescents méritent que nous soyons au rendez-vous de leurs besoins. C'est pourquoi ces annonces doivent être suivies d'actions fortes, cohérentes et coordonnées qui s'inscrivent dans la continuité et en proximité des élèves, des familles, des équipes éducatives et des différents partenaires.

Pour l'Unsa Education Mme Hazart Clémence et Silvan Solange